

**PROCEDURE**  
**Remise du Travail Personnel de Certificat (TPC)**

**1. VERSION PAPIER ET VERSION DIGITALE :**

Comme indiqué dans le vade-mecum du TPC, le TPC doit être remis

**au plus tard le lundi 29 janvier 2024 à 12h00 (midi),**  
**à Madame Marilynne Cherki, secrétaire, salle PR03a (pavillon)**

Chaque élève doit déposer en main propre au secrétariat du pavillon, salle PR03a:

- **deux exemplaires** de son TPC sous forme de dossiers reliés (pour le MA et le juré)
- une **clé USB**, sur laquelle apparaît le **NOM, Prénom et groupe classe scotchés dessus**, contenant une version PDF et une version Word ou Libre Office<sup>1</sup>.
- la **déclaration d'authenticité et de prise de connaissance du règlement** (avec la signature de l'élève).




En cas de **remise tardive**, des **pénalités** sont appliquées (cf. règlement du TPC, article 6).

**En cas de remise non conforme (exemplaire manquant ou la clé USB par exemple), le TPC sera considéré comme non rendu.**

**Éléments devant figurer sur la page de titre de votre TPC :**

- la mention "CECG Madame de Staël",
- votre nom, prénom, votre groupe,
- la mention année 2023 - 2024,
- le titre et le sous-titre de votre TPC,
- le nom de votre MA,
- une illustration.

☛ N'oubliez pas d'indiquer le **nombre de mots** à la fin de votre travail.

	Texte OpenDocument ( <i>fichiers .odt</i> )
	Adobe® Acrobat® ( <i>fichiers .pdf</i> )
	Microsoft® Word® et RTF ( <i>fichiers .doc</i> )

**DIRECTIVES CONCERNANT**  
**LA REMISE DU TRAVAIL PERSONNEL DE CERTIFICAT**  
**ET LE PLAGIAT**

---

**AVERTISSEMENT : LE PLAGIAT EST INTERDIT**

Dans le cadre de votre Travail Personnel de Certificat, vous avez emprunté des informations à des auteurs, des sites Internet, etc.

Les règles suivantes doivent être respectées:

- Interdiction de présenter un travail non personnel;
  - Citations méthodiques et complètes des sources;
  - Mise entre guillemets de la phrase ou portion de texte citée (utilisée);
  - Indication de la référence précise et exacte de tout emprunt par une note de bas de page;
  - Introduction et/ou commentaire de la citation.
- 

**AVERTISSEMENT : UNE REMISE TARDIVE DU DOSSIER PEUT ENTRAINER L'ANNULATION DU TRAVAIL**

➔ Consulter l'article 6 du Règlement.

---

## DECLARATION D'AUTHENTICITE ET PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT

### PLAGIAIRE

[ plaʒjeʁ ] n. – plagiere 1584 ; lat. *plagiarius* « celui qui vole les esclaves d'autrui », du gr. *Plagios* « oblique, fourbe » ♦ Personne qui pille ou démarque les ouvrages des auteurs.

### PLAGIER

[ plaʒje ] v.tr. – 1801; de plagiat 1. Copier (un auteur) en s'attribuant indûment des passages de son œuvre. => **imiter, piller.**

(Petit Robert I - éd. 1996)

Prénom et NOM de l'élève : .....

Groupe : .....

Maître-esse accompagnant-e : .....

*L'élève atteste*

- avoir conçu et rédigé personnellement, dans son style propre, le travail de certificat ci-joint;
- ne pas avoir eu recours au plagiat et avoir systématiquement et clairement mentionné tous les emprunts faits à autrui;
- avoir pris connaissance de la procédure de remise de son travail personnel sur le site COMPILATIO;
- être conscient-e qu'en cas de plagiat et/ou d'utilisation abusive de citations, des pénalités seront appliquées (règlement, article 9);
- avoir lu et compris le règlement qui régit le TPC qui figure aux pages 34 à 38 du présent vade-mecum.

Lieu, date et signature de l'élève :

**La présente fiche doit être dûment remplie et intégrée en dernière page du TPC relié. A télécharger depuis le site internet du CECG Madame de Staël.**